



Formation

AU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE DE

Maitre.sse de Maison

en Secteur SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

RNCP37424 - Niveau 3

PROGRAMME DE FORMATION

INTER-ÉTABLISSEMENTS

Carrel Centre de formation a été labellisé, de nouveau, par la Commission Paritaire Nationale à l'Emploi (CPNE-FP), en Juillet 2023, pour son offre de formation qualifiante, permettant d'obtenir les certifications de Maitre-sse de Maison et possède une expérience de plus de vingt huit ans dans la formation de ces professionnels et dans la formation continue dans les secteurs sanitaires et sociaux.

Pour tout renseignement ou inscription, merci de nous contacter :

Référent administratif : Christèle Nacci / Référent pédagogique : Marie-Pierre Gaudard


04 78 72 16 66 / cnacci@carrel.fr / www.carrel.fr

N° de SIRET : 424 660 314 00024 Code APE : 8559A

Enregistré auprès du Préfet de la région ARA sous le N° 82 69 06 463 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

	FORMATION MAITRE-SSE DE MAISON
Finalité	<p>La finalité de cette formation est de qualifier les personnes concernées par l'obtention du Titre à finalité professionnel de Maitre-sse de maison et de valoriser leur identité professionnelle, afin qu'elles soient en mesure d'exercer leur pratique en adéquation avec les besoins des établissements et des services.</p> <p>Cette formation leur permet d'acquérir une reconnaissance de leurs fonctions, une vision clarifiée de ce métier, et de consolider et/ou modifier leurs représentations et leurs compétences, tout en menant une réflexion sur leurs positionnements dans leur pratique.</p>
Publics concernés	Salariés ou ex-salariés des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires exerçant ou ayant exercé des missions/activités du référentiel métier Maître de maison, agents d'entretien, agent hôtelier, responsable hôtelier, hôte de maison, animateur, accompagnant éducatif et social, aide-soignant, personnels encadrant des agents de service et tous professionnels des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires souhaitant évoluer vers les compétences de Maître de maison, ainsi que les demandeurs d'emploi et personnes en reconversion...
Coût	<p>91€* par jour et par participant soit un total de 3185€* pour 245 heures (parcours complet peut-être réduit de 7h soit 3094€*).</p> <p>*Organisme non soumis à la TVA</p>
Organisation pédagogique de la formation	<p>Le référentiel d'activité et de compétences Maître.sse de maison se décompose en 3 Blocs de compétences autonomes correspondant aux 3 grandes missions exercées par les professionnels. La formation est organisée en cohérence avec ces trois grands Blocs de compétences sous forme de modules.</p> <p>Chaque bloc indépendant est décliné en modules de formation visant l'acquisition des compétences utiles à la validation du Titre de Maître.sse de maison.</p> <p>Une épreuve finale est à passer pour chaque bloc. Chaque Bloc peut être suivi et validé indépendamment des autres.</p> <p>Un accompagnement individualisé est organisé pour chaque participant, de 7 à 14 heures, selon les besoins évalués préalablement à la formation.</p> <p>Un test de positionnement obligatoire sera réalisé avant l'entrée en formation afin d'adapter et d'individualiser le parcours de la personne et l'accompagnement vers la certification ; une convocation est envoyée au participant, précisant les modalités de passation et la date.</p> <p>La formation est fondée sur l'alternance et la pédagogie active. Elle vise l'acquisition des compétences lors de la formation, et lors de l'exercice professionnel en établissement. L'alternance se caractérise par un aller-retour entre lieu d'exercice et formation. Chaque stagiaire doit obligatoirement avoir un tuteur formé au tutorat.</p> <p>Un dispositif de suivi de l'alternance et de l'acquisition des compétences est mis en place comprenant des outils de suivi et des rencontres. Un lien formalisé entre le Tuteur, Carrel Centre de formation et le stagiaire permet un accompagnement et un appui à l'investissement nécessaire à la réussite du parcours vers le Titre professionnel.</p> <p>L'alternance peut s'appuyer sur deux lieux différents : les participants peuvent, pour favoriser la transférabilité des compétences auprès de différents publics, réaliser leur alternance à la fois dans leur structure et choisir un lieu de stage autre que leur établissement pour un temps équivalent à environ 2 semaines (pour un parcours complet).</p>

<p>Durées</p>	<p>Chaque participant a le choix de s'inscrire pour le parcours complet de formation ou pour 1 Bloc de compétences seulement, voire 2.</p> <p>En fonction de la situation du professionnel, de ses besoins et objectifs, il est possible de réaliser un parcours de formation étalé sur plusieurs sessions, lui permettant de suivre un seul bloc à la fois et de le valider, jusqu'à l'obtention de la certification complète.</p> <p>-Pour le parcours complet (y compris toutes les heures d'accompagnement et les épreuves d'évaluation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 35 jours de 7 heures, soit 245 heures <p>L'accompagnement individualisable est de 7 à 14 heures (inclus dans les 245 heures), selon les besoins évalués lors du positionnement qui sera réalisé avant l'entrée en formation, une convocation sera envoyée au participant.</p> <p>-Pour les parcours partiels par Bloc de compétences (y compris les épreuves d'évaluation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bloc 1 : 13.5 jours, soit 94.5 heures y compris l'accompagnement méthodologique ➤ Bloc 2 : 13 jours, soit 91 heures y compris l'accompagnement méthodologique ➤ Bloc 3 : 8.5 jours, soit 59.5 heures y compris l'accompagnement méthodologique
<p>Dates</p>	<p>Prochaine session en inter-établissements dans les locaux de Carrel Centre de Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1ère rencontre : Tuteurs et stagiaires : coordination de l'alternance et informations : Mercredi 26 février 2025 de 14h à 16h30 (Réunion obligatoire) <p>Pour le parcours complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dates de début et de fin de la formation : Mardi 04 Mars 2025 et Jeudi 04 Décembre 2025 <p>Pour le parcours partiel par Bloc de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dates de début et de fin par Bloc : Bloc de compétences 1 : du 04 Mars 2025 au 27 Mai 2025 Bloc de compétences 2 : du 03 Juin au 07 Octobre 2025 Bloc de compétences 3 : du 21 Octobre au 04 Décembre 2025 Date de l'évaluation finale : Jeudi 04 Décembre 2025
<p>Délai d'accès</p>	<p>Sous quinzaine avant la date de la 1^{ère} réunion stagiaires/tuteurs</p>
<p>Lieu et Déroulement</p>	<p>Cette formation se déroule dans les locaux de Carrel Centre de Formation, 119 Rue Boileau, 69006 Lyon</p> <p>Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h</p> <p>ACCESSIBILITE H+ :</p> <p> <u>Accessibilité</u> des locaux garantis, avec <u>accompagnement</u> pédagogique organisé autour d'un entretien diagnostic et d'un bilan d'étape en fonction des situations.</p> <p>CONTACT : Florence Petit fpetit@carrel.fr</p>
<p>Nombre de participants</p>	<p>De 8 à 16 participants</p>
<p>Pré-requis et Conditions d'entrée et de suivi de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être en poste ou en recherche d'emploi et volontaire pour participer à la formation. ➤ La formation est ouverte aux salariés exerçants déjà ou appelés à exercer tout ou partie de la fonction de Maître-sse(s) de Maison dans un établissement du secteur sanitaire, social ou médico-social. ➤ Être en recherche d'emploi et ne connaissant pas le secteur : Obligation de réaliser une période de découverte du métier, validée et comportant une évaluation positive ou de justifier d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant au poste visé ou à l'une de ses missions, dans le secteur social ou médico-social. Des justificatifs sont à transmettre. (contrat de travail, bilan PMSMP, lettre de recommandation...) ➤ Avoir acquis les savoirs de base du niveau 1. ➤ Le professionnel en poste, doit réaliser son stage professionnel sur son lieu d'exercice, en étant accompagné d'un tuteur formé au tutorat. ➤ Le professionnel demandeur d'emploi ou en reconversion, doit réaliser une

	<p>alternance sous forme d'un stage professionnel obligatoire, au sein d'une structure sociale ou médico-sociale de 7 semaines, soit 245 heures, pour un parcours complet. (L'alternance peut se réaliser sur deux lieux différents : 2/3 du temps de stage dans un lieu + 1/3 temps de stage dans un autre lieu). Pour un parcours partiel, le stage professionnel obligatoire, au sein d'une structure sociale ou médico-sociale est de 2 semaines minimum, soit 70 heures par bloc de compétences.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chaque stagiaire doit obligatoirement être accompagné par un tuteur formé au tutorat, sur le lieu d'exercice, que ce soit le poste de travail ou le stage. ➤ Un positionnement composé de plusieurs tests est réalisé avant l'entrée en formation, afin d'individualiser et d'adapter le parcours de formation et l'accompagnement de la personne vers la certification. ➤ L'accès au Titre de Maître.sse de maison est également possible par la V.A.E. Carrel a obtenu la certification Qualiopi pour le dispositif de formation VAE en Mai 2021. Pour plus d'informations demander la fiche d'information à Christèle Nacci : cnacci@carrel.fr
<p>Dispenses et équivalences</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Certaines certifications ou diplômes permettent d'obtenir des équivalences automatiques avec un ou plusieurs blocs du Titre Maître de maison en secteur social et médico-social. Pour plus d'informations demander la fiche d'information à Christèle Nacci : cnacci@carrel.fr
<p>Objectifs de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et écoresponsable ➤ Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante ➤ Participer à l'équipe pluri-professionnelle
<p>Principales Compétences développées</p>	<p>A l'issue de la formation les professionnels seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appréhender la globalité des missions et des compétences de Maître.sse de maison ➤ Renforcer son identité professionnelle et définir sa stratégie d'évolution ➤ Organiser son activité en fonction des besoins des personnes ➤ Adapter le cadre de vie de la/des personnes ➤ Assurer l'entretien du cadre de vie et du linge et/ou le superviser ➤ Organiser les repas et/ou le superviser ➤ Participer aux contrôles d'hygiène alimentaire ➤ Prévenir des incidents ou accidents sur les personnes et y répondre ➤ Contribuer à la mise en œuvre des conditions d'accompagnement favorisant un environnement de vie sécurisant et un bien-être physique et psychologique ➤ Intervenir dans les actes de la vie courante ➤ Contribuer à l'hygiène et au confort de la personne ➤ Contribuer au maintien et/ou au développement des capacités de la personne à partir de la vie courante ➤ Prévenir et gérer des situations problématiques dans la limite de ses responsabilités ➤ S'intégrer dans l'organisation et dans le secteur ➤ Recueillir et transmettre des informations ➤ Travailler en équipe ➤ Accueillir des nouveaux professionnels
<p>Programme Contenus</p> <p>Bloc 1</p>	<p>Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et écoresponsable</p> <p>Le-la Maître.sse de maison garantit la réalisation des actes de la vie courante et contribue à l'adaptation, à la qualité et à la sécurisation du cadre de vie individuel et/ou collectif en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service, dans une démarche écoresponsable. Elle veille à la sécurité des personnes lors de la réalisation des actes de la vie courante.</p>

	<table border="1"> <tr><td>MODULES</td></tr> <tr><td>Rôle, fonction et compétences dans l'adaptation du cadre de vie et la réalisation des actes de la vie courante</td></tr> <tr><td>Planification et organisation des activités</td></tr> <tr><td>Entretien du cadre de vie & Entretien du linge</td></tr> <tr><td>Gestion des stocks, achats et commandes</td></tr> <tr><td>Aménagement et embellissement du cadre de vie</td></tr> <tr><td>Équilibre alimentaire, régimes & Conception des menus, présentations</td></tr> <tr><td>Prévention des risques domestiques et EPI</td></tr> <tr><td>HACCP</td></tr> <tr><td>SST</td></tr> <tr><td>Synthèse des acquis / Conscience des apprentissages réalisés Bloc 1</td></tr> <tr><td>ÉPREUVE BLOC 1</td></tr> <tr><td>TOTAL 9 Modules + Épreuve</td></tr> </table>	MODULES	Rôle, fonction et compétences dans l'adaptation du cadre de vie et la réalisation des actes de la vie courante	Planification et organisation des activités	Entretien du cadre de vie & Entretien du linge	Gestion des stocks, achats et commandes	Aménagement et embellissement du cadre de vie	Équilibre alimentaire, régimes & Conception des menus, présentations	Prévention des risques domestiques et EPI	HACCP	SST	Synthèse des acquis / Conscience des apprentissages réalisés Bloc 1	ÉPREUVE BLOC 1	TOTAL 9 Modules + Épreuve	
MODULES															
Rôle, fonction et compétences dans l'adaptation du cadre de vie et la réalisation des actes de la vie courante															
Planification et organisation des activités															
Entretien du cadre de vie & Entretien du linge															
Gestion des stocks, achats et commandes															
Aménagement et embellissement du cadre de vie															
Équilibre alimentaire, régimes & Conception des menus, présentations															
Prévention des risques domestiques et EPI															
HACCP															
SST															
Synthèse des acquis / Conscience des apprentissages réalisés Bloc 1															
ÉPREUVE BLOC 1															
TOTAL 9 Modules + Épreuve															
<p>Programme Contenus</p> <p>Bloc 2</p>	<p>Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante La-le Maître.sse de maison crée les conditions permettant à la personne de s'approprier son espace de vie individuel et/ou collectif, contribue à l'accompagnement défini en équipe pluri-professionnelle, au travers des actes de la vie courante, prévient et gère les situations problématiques, afin de favoriser un environnement de vie sécurisant et un bien-être physique et psychologique.</p> <table border="1"> <tr><td>MODULES</td></tr> <tr><td>Rôle, fonction et compétences dans l'accompagnement des personnes dans les actes de la vie courante</td></tr> <tr><td>Projets institutionnels, besoins des personnes et projets personnalisés</td></tr> <tr><td>Problématiques des publics accueillis</td></tr> <tr><td>Gestion de son stress, de ses émotions et de la distanciation</td></tr> <tr><td>Enjeux et méthodes d'intervention</td></tr> <tr><td>Écoute et empathie & Communication avec les personnes accueillies</td></tr> <tr><td>Pratiques bien-traitantes et prévention de la maltraitance</td></tr> <tr><td>Rythmes de vie des personnes & Accompagnement de l'hygiène corporelle et du confort</td></tr> <tr><td>Techniques de mobilisation et ergonomie</td></tr> <tr><td>Gestion des tensions et des agressions</td></tr> <tr><td>Synthèse des acquis / Conscience des apprentissages réalisés bloc 2</td></tr> <tr><td>ÉPREUVE BLOC 2</td></tr> <tr><td>TOTAL 10 Modules + Épreuve</td></tr> </table>	MODULES	Rôle, fonction et compétences dans l'accompagnement des personnes dans les actes de la vie courante	Projets institutionnels, besoins des personnes et projets personnalisés	Problématiques des publics accueillis	Gestion de son stress, de ses émotions et de la distanciation	Enjeux et méthodes d'intervention	Écoute et empathie & Communication avec les personnes accueillies	Pratiques bien-traitantes et prévention de la maltraitance	Rythmes de vie des personnes & Accompagnement de l'hygiène corporelle et du confort	Techniques de mobilisation et ergonomie	Gestion des tensions et des agressions	Synthèse des acquis / Conscience des apprentissages réalisés bloc 2	ÉPREUVE BLOC 2	TOTAL 10 Modules + Épreuve
MODULES															
Rôle, fonction et compétences dans l'accompagnement des personnes dans les actes de la vie courante															
Projets institutionnels, besoins des personnes et projets personnalisés															
Problématiques des publics accueillis															
Gestion de son stress, de ses émotions et de la distanciation															
Enjeux et méthodes d'intervention															
Écoute et empathie & Communication avec les personnes accueillies															
Pratiques bien-traitantes et prévention de la maltraitance															
Rythmes de vie des personnes & Accompagnement de l'hygiène corporelle et du confort															
Techniques de mobilisation et ergonomie															
Gestion des tensions et des agressions															
Synthèse des acquis / Conscience des apprentissages réalisés bloc 2															
ÉPREUVE BLOC 2															
TOTAL 10 Modules + Épreuve															
<p>Programme Contenus</p> <p>Bloc 3</p>	<p>Participer à l'équipe pluri-professionnelle La-le Maître.sse de maison se positionne comme professionnelle de l'action sociale/médico-sociale et est à ce titre membre à part entière de l'équipe pluri-professionnelle. Elle assure les transmissions liées à ses missions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuie pour cela sur les outils de la communication des ESSMS.</p> <table border="1"> <tr><td>MODULES</td></tr> <tr><td>Rôle, fonction et compétences dans la participation du.de la Maître.sse de maison à l'équipe pluri-professionnelle</td></tr> <tr><td>Cadre juridique et institutionnel</td></tr> <tr><td>Travailler en équipe & Communiquer en équipe</td></tr> <tr><td>Accueil des nouveaux professionnels</td></tr> <tr><td>Transmettre par écrit et oral & Participer/s'exprimer en réunion pluri-professionnelle</td></tr> <tr><td>Synthèse des acquis / Conscience des apprentissages réalisés bloc 3</td></tr> <tr><td>ÉPREUVE BLOC 3</td></tr> <tr><td>TOTAL 5 Modules + Épreuve</td></tr> </table>	MODULES	Rôle, fonction et compétences dans la participation du.de la Maître.sse de maison à l'équipe pluri-professionnelle	Cadre juridique et institutionnel	Travailler en équipe & Communiquer en équipe	Accueil des nouveaux professionnels	Transmettre par écrit et oral & Participer/s'exprimer en réunion pluri-professionnelle	Synthèse des acquis / Conscience des apprentissages réalisés bloc 3	ÉPREUVE BLOC 3	TOTAL 5 Modules + Épreuve					
MODULES															
Rôle, fonction et compétences dans la participation du.de la Maître.sse de maison à l'équipe pluri-professionnelle															
Cadre juridique et institutionnel															
Travailler en équipe & Communiquer en équipe															
Accueil des nouveaux professionnels															
Transmettre par écrit et oral & Participer/s'exprimer en réunion pluri-professionnelle															
Synthèse des acquis / Conscience des apprentissages réalisés bloc 3															
ÉPREUVE BLOC 3															
TOTAL 5 Modules + Épreuve															
<p>Programme Contenus</p> <p>Accompagnement méthodologique</p>	<table border="1"> <tr><td>MODULES</td></tr> <tr><td>Usage de l'outil informatique et Word</td></tr> <tr><td>Écrits professionnels</td></tr> <tr><td>Méthodologie de préparation aux épreuves du Bloc 1</td></tr> <tr><td>Méthodologie de préparation aux épreuves du Bloc 2</td></tr> </table>	MODULES	Usage de l'outil informatique et Word	Écrits professionnels	Méthodologie de préparation aux épreuves du Bloc 1	Méthodologie de préparation aux épreuves du Bloc 2									
MODULES															
Usage de l'outil informatique et Word															
Écrits professionnels															
Méthodologie de préparation aux épreuves du Bloc 1															
Méthodologie de préparation aux épreuves du Bloc 2															

	Méthodologie de préparation aux épreuves du Bloc 3 Expression orale et préparation à la soutenance Évaluation finale TOTAL 7 Modules + Évaluation finale
Modalités d'évaluation des participants en fin de formation	Les participants passent 1 épreuve par Bloc de compétences en vue de l'obtention du Titre de Maître-sse de maison Pour le Bloc 1 l'acquisition est soumise à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ La validation des compétences du Bloc 1 ➤ L'attestation de formation HACCP ➤ La validation du certificat SST ➤ L'attestation de la formation EPI Pour les Blocs 2 & 3, l'acquisition est soumise à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ La validation des compétences des Blocs 2 et 3 Dans le cas d'une validation partielle, les blocs sont acquis à vie. En cas d'échec à la certification totale, le candidat se voit proposer un parcours adapté lui permettant d'accéder une nouvelle fois à la certification dès lors que le jury de certification des compétences s'est prononcé.
Approches pédagogiques	Les approches pédagogiques visent plusieurs objectifs : <ul style="list-style-type: none"> -Créer de la valeur ajoutée pour les personnes en formation -S'adapter aux formés et à leurs processus cognitifs -Permettre des acquis dans de bonnes conditions, en prenant en compte les spécificités des institutions -Individualiser la formation pour l'adapter aux objectifs d'évolution de chacun dans son service <ul style="list-style-type: none"> ➤ Approches pédagogiques actives, dynamiques, ludiques, participatives et articulées entre elles ➤ Dispositif de formation et de soutien conçu pour accompagner individuellement chaque stagiaire ➤ Méthodes interactives favorisant les échanges ➤ Mises en situation ➤ Analyse des pratiques professionnelles et de situations issues du vécu des participants et d'exemples apportés ➤ Coaching individuel : 1 heure de coaching individuel/par participant/par Bloc
Moyens pédagogiques et techniques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination de l'alternance avec les tuteurs, outils de suivis et 4 réunions ➤ Coordination pédagogique des formateurs et amélioration continue des pratiques ➤ Amélioration continue ➤ FOAD (Formation Ouverte et À Distance) : 21 heures de FOAD sont disponibles, sous forme de contenus digitalisés, enrichissant le présentiel ➤ Matériel informatique ➤ Salles équipées de PC et vidéoprojecteur ➤ Plateau technique & Matériel technique (dans les locaux de Carrel) ➤ Matériel PSC1 & EPI ➤ Matériels d'expérimentation de situations de manutention et d'ergonomie (Dans les locaux de Carrel)
Accompagnement pédagogique des stagiaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dispositif individualisé à partir du positionnement réalisé avant l'entrée en formation ➤ Accompagnement individualisé des candidats en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs ➤ Identification des attentes des formés en début de formation et évaluation de la satisfaction des attentes en fin de Bloc de compétences et en fin de formation ➤ Observation de la progression des participants tout au long de la formation, à l'aide de plusieurs outils de suivi et d'accompagnement, de mini-quizz et de questionnaires d'évaluation des acquis en fin de modules, afin d'encadrer et d'épauler les stagiaires dans leur progression. ➤ Accompagnement et coaching individuel : Chaque stagiaire bénéficie d'une heure de

	<p>coaching par Bloc de compétences, sur rendez-vous et en dehors des temps de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement de l’alternance et de l’acquisition des compétences dans les situations de travail par un tuteur formé au tutorat (sur le poste de travail ou le stage) et coordination entre le formateur référent et le tuteur ➤ Suivi du professionnel, en poste ou en stage, sur le terrain sous la forme d’une visite de suivi formatif ➤ Accompagnement de la progression dans la préparation méthodologique des épreuves ➤ Aide et accompagnement des participants Pôle emploi et à ceux qui ne sont pas en poste, dans la recherche de leur terrain de stage
<p>Moyens permettant de suivre l’exécution de l’action et d’en apprécier les résultats & Modalités d’évaluation de la satisfaction</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Feuilles d’émargement pour chaque demi-journée ➤ Évaluation de la satisfaction à mi-parcours (pour le parcours complet) et en fin de formation à chaud (questionnaire rempli par chaque stagiaire) ➤ Évaluation globale sous forme de tour de table ➤ Évaluation à froid sous forme de questionnaire envoyé quelques semaines après la formation ➤ Évaluation de la satisfaction des tuteurs ➤ Évaluation par les chefs de service de la formation, “à froid” envoyé quelques semaines après la formation ➤ Bilan global envoyé aux commanditaires de la formation
<p>Profil des Intervenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Carrel Centre de formation dispose d’une équipe administrative et pédagogique. Le parcours de formation est assuré par des intervenants sélectionnés par Carrel Centre de formation, en fonction de leur expérience professionnelle en lien avec la certification. ➤ Co-animation pédagogique formateur-professionnel : des professionnels interviendront sur certains modules, sur des compétences ciblées, afin de dispenser un savoir pratique, une vision concrète et de permettre des sessions questions-réponses. ➤ Liste non exhaustive de nos formateurs : FRANCOIS Peggy, Certification Pro ICPF et Consultante Formatrice expert CORTIAL Julie, Diététicienne formatrice et enseignante en nutrition BALCET-TURBAN Mary, Psychologue MINODIER Catherine, CESF et Psychologue PAMS Véronique, Maîtrise en Droit Social / MASTER Recherche Action Social Travail Social et Société MONIER Franck, Formateur pour adultes dans le secteur social et médicosocial sur les thèmes de gestion du stress, et travail en équipe, de la communication. MERLIN Yann, Diplôme de formateur de PSE1 et PSE2, Moniteur de Secourisme Formation EPI et ESI et Formation initiale et MAC Sauveteur Secouriste du travail SST
<p>Informations importantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un test de positionnement obligatoire sera réalisé avant l’entrée en formation afin d’adapter et d’individualiser le parcours de la personne et l’accompagnement vers la certification ; une convocation est envoyée au participant, précisant les modalités de passation et la date. ➤ La désignation d’un tuteur professionnel au sein de l’établissement/service où exerce le maître.sse de maison, chargé de l’appuyer tout au long de son parcours est obligatoirement requise avant le début de la formation. ➤ L’accompagnement de chaque stagiaire par son Tuteur requiert un investissement en temps de sa part, qui est également à prévoir. (Environ 12 heures pour le parcours complet, plus les temps de réunion Tuteurs/Carrel) ➤ Un Tuteur peut être désigné pour plusieurs stagiaires du même établissement ➤ 4 rencontres Tuteurs/Carrel sont programmées : voir le calendrier ➤ 3 heures de coaching individuel ou 1 heure par Bloc de compétences, sont à ajouter aux temps de formation, pour chaque participant, sur rendez-vous avec le formateur référent.

